

Plateforme pour entreprises : FAQ

1. Je n'ai pas encore de login SIAC. Que dois-je faire ?

Si vous travaillez pour une entreprise assujettie à la CN, celle-ci figure sur la plateforme SIAC et vous pouvez demander un login auprès de SIAC. Vous pouvez l'utiliser aussi bien pour consulter l'attestation CCT que pour effectuer des annonces sur la plateforme pour entreprises. Un seul login vous suffit donc pour accéder à SIAC et à la plateforme pour entreprises.

2. Où puis-je obtenir un login SIAC ?

Si vous n'avez pas encore de login SIAC, vous pouvez vous inscrire via le site Internet <https://portal.isab-siac.ch/home>, au moyen du bouton bleu « S'enregistrer » en haut à droite de l'écran. Vous devez toutefois disposer de votre code d'enregistrement pour SIAC.

Si vous ne disposez pas de ce code, veuillez-vous annoncer auprès du secrétariat de la CPSA, qui coordonne les nouvelles inscriptions sur SIAC durant la phase de lancement de la plateforme pour entreprises. Vous pouvez vous adresser à info@svk-bau.ch.

3. Est-ce que le login SIAC est payant ?

Non. L'enregistrement sur SIAC est gratuit et n'engendre pas des surcoûts pour les entreprises.

4. J'ai oublié mon mot de passe SIAC, que dois-je faire ?

Veuillez-vous rendre sur la plateforme SIAC et cliquer sur le bouton « Mot de passe oublié » pour récupérer votre mot de passe.

5. J'ai, respectivement notre entreprise a déjà un login SIAC, mais je n'ai pas encore de mot de passe. Que dois-je faire ?

Veuillez-vous rendre sur la plateforme SIAC et cliquer sur le bouton « Mot de passe oublié » pour récupérer votre mot de passe.

6. Est-ce que la connexion à la plateforme pour entreprises via le login SIAC est sûre ?

Oui. SIAC est une base de données portée par les partenaires sociaux de la CCT étendue, qui contient des informations relatives à l'application effectuée par les commissions paritaires. En tant que plateforme d'information, SIAC s'est engagée vis-à-vis des commissions paritaires à respecter les dispositions sur la protection des données et toutes les mesures nécessaires ont été prises à cet effet. L'inscription via la plateforme SIAC est sûre et la CPP la recommande.

7. Est-il possible d'avoir des login SIAC pour plusieurs personnes de notre entreprise ?

Oui, plusieurs personnes d'une même entreprise (ou succursale ou filiale) peuvent disposer d'un login SIAC. Dès qu'une personne de l'entreprise dispose d'un login SIAC, elle peut ajouter elle-même d'autres personnes.

Conformément aux règles relatives à la gestion des utilisateurs sur SIAC, le login SIAC d'une personne vaut pour tous les secteurs de l'entreprise, pas seulement pour le siège principal.

8. À quoi me sert la plateforme pour entreprises ?

La plateforme a pour but de vous permettre d'effectuer vos demandes et de simplifier votre travail ainsi que la communication avec nous. De plus, vous retrouvez toutes les informations en un seul endroit et si vous êtes déjà sur SIAC, vous disposez déjà des données de connexion nécessaires.

9. Quelles demandes/annonces puis-je effectuer via la plateforme pour entreprises ?

Vous pouvez transmettre le calendrier de la durée du travail de l'entreprise et l'annonce de la non-promotion de la catégorie de salaire C à la catégorie B.